

**BUDGET PRIMITIF 2025****NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE****Note brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du budget primitif 2025**

(En application de l'article 107 de la Loi NOTRe et de l'article L 2313- 1 du CGCT)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Elle est disponible sur le site internet de l'USESA ⇨ www.usesa.fr

Préalablement au vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires s'est tenu en assemblée de l'USESA le 17 décembre 2024.

Le budget primitif a été voté par les délégués de l'USESA en séance du 18 février 2025.

1 - Présentation de l'USESA

Au 1^{er} janvier 2025, l'USESA est constituée des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes
- La Communauté de Communes Retz en Valois (CCRV) - 7 communes
- La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) - 1 commune
- Les communes de Bézu-le-Guéry, Breny, Charly-sur-Marne, Chézy-sur-Marne, Couprou, Crouttes-sur-Marne, Dompnin, Essises, La Chapelle-sur-Chézy, l'Epine-aux-Bois, Lucy-le-Bocage, Marigny-en-Orxois, Montfaucon, Montreuil-aux-Lions, Nogent-l'Artaud, Pavant, Romeny-sur-Marne, Saulchery, Vendières, Veully-la-Poterie, Viels-Maisons et Oulchy-le-Château,

Soit 25 collectivités membres (3 EPCI + 22 communes) représentant un total de 109 communes.

L'assemblée du comité syndical de l'USESA est constituée :

- ⇨ des délégués nommés par les 3 EPCI, en représentation/ substitution des communes membres : CARCT / CCRV / CCPV
- ⇨ des délégués des 22 communes indépendantes

Le comité syndical est constitué au 01 janvier 2025 de :

- **107 délégués dont :**
 - **68 titulaires**
 - **39 suppléants**

Le bureau comprend 1 Président et 11 Vice-présidents.

Les chiffres clés 2025 de l'USESA sont les suivants :

109 communes
82 703 habitants
37 354 abonnés
34 ressources (27 captages d'eau souterraine – 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle)
9 usines de traitement
73 réservoirs d'une capacité de 31 874 m ³
1 393 km de longueur de canalisation principale
180 km de longueur de branchements
4.4 M de m ³ vendus annuellement

Les compétences de l'USESA sont décrites dans ses statuts :

- Production et distribution de l'eau potable
- Etudes et travaux (canalisation, usine de traitement, renouvellement des réseaux, recherche en eau, création de ressources...)
- Protection des ressources en eau
- Communication auprès des usagers
- Soutien auprès des établissements scolaires dans les démarches pédagogiques liées à l'eau

Mode de gestion du service d'eau :

Par un contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a délégué l'exploitation de ses ouvrages à la société Véolia Eau le 1^{er} mars 2013 pour une durée de 15 ans.

Sur la commune de Villers-Cotterêts adhérente depuis le 01 janvier 2021, le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans avec la société Veolia eau se termine le 20 décembre 2026.

2 – Les orientations du budget primitif 2025

Le Budget Primitif retrace les dépenses et les recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité.

Par cet acte, le Président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté par les délégués de l'USESA le 18 février 2025.

Il peut être consulté sur simple demande au siège social de l'USESA, aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire exposé en assemblée le 17 décembre 2024.

Les perspectives de l'année 2025 seront marquées par les 4 axes suivants :

- **Protéger les ressources de l'USESA pour distribuer une eau de qualité à tous**
- **Réaliser les opérations du Programme Pluriannuel d'Investissements**
- **La stabilisation des tarifs hors taxes et redevances**

- Le mode de gestion : 2025, une année de consultation, négociation et choix du délégataire par les élus

3 – Présentation du Budget Primitif 2025

3 -1 – Les inscriptions budgétaires

La balance générale du budget présente les équilibres suivants par sections :

	DEPENSES		RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations Réelles	2 089 500,00 €		4 404 392,51 €
Opérations d'Ordre (Amortissements et transfert entre sections)	4 823 322,96 €		536 780,00 €
023 Vir. Investissement	3 135 168,96 €		
042 besoin financement amortissements	1 692 554,00 €	042 C/777 amortissements subv.	536 780,00 €
68 Dot. amortissements et provisions	100,00 €		
Intérêts- rattach. ICNE	-4 500,00 €		
EXCEDENT REPORTE			1 971 650,45 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	6 912 822,96 €		6 912 822,96 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations Réelles	11 287 553,67 €		6 977 408,19 €
Opérations d'Ordre (Amortissements et transfert entre sections)	2 444 328,64 €		8 964 343,01 €
041 Avance sur marchés	250 000,00 €	C/1068 autofinancement	2 229 071,41 €
041 C/2762 Récup TVA	1 657 548,64 €	021 vir. Section fonctionnement	3 135 168,96 €
040 Amortissements subventions	536 780,00 €	040 Amortissmts besoin financ.	1 692 554,00 €
		041 op. patrim. Récup. TVA	1 657 548,64 €
		041 Avances sur marché	250 000,00 €
RESTES A REALISER	1 855 689,67 €		1 503 325,64 €
DEFICIT REPORTE	1 857 504,86 €		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	17 445 076,84 €		17 445 076,84 €
TOTAL BUDGET	24 357 899,80 €		24 357 899,80 €

Les points essentiels marquants le budget 2025 :

- Maintien dans ses équilibres de la section de fonctionnement
- Tarif d'eau 2025 : révision de la part syndicale de 2,17 % (selon la formule de révision du prix de l'eau délibérée en date du 08/11/2022)
- Programme d'investissement à hauteur de 10 053 857 € TTC

La programmation des travaux 2025 s'appuie sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du schéma directeur 2024-2028

→ Equilibre du budget obtenu avec l'emprunt de 2 M€ contracté pour moitié sur 2024-2025 (1M€ sur 2025)

→ Pas de nouvelle intégration de commune

➔ La section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 2 089 500 €

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- la gestion des affaires courantes incluant pour l'essentiel les charges de fonctionnement du service, les frais d'entretien des biens, les charges de personnel et élus, les intérêts des emprunts et les charges d'amortissement.
- les actions liées à la préservation de la ressource en eau (Etudes sur les aires d'alimentation des captages et suivi de la qualité de l'eau)
- le contrôle et le suivi de la gestion du service d'eau potable
- les subventions extérieures (classes d'eau - aide humanitaire)

Dépenses de fonctionnement - budget primitif 2025

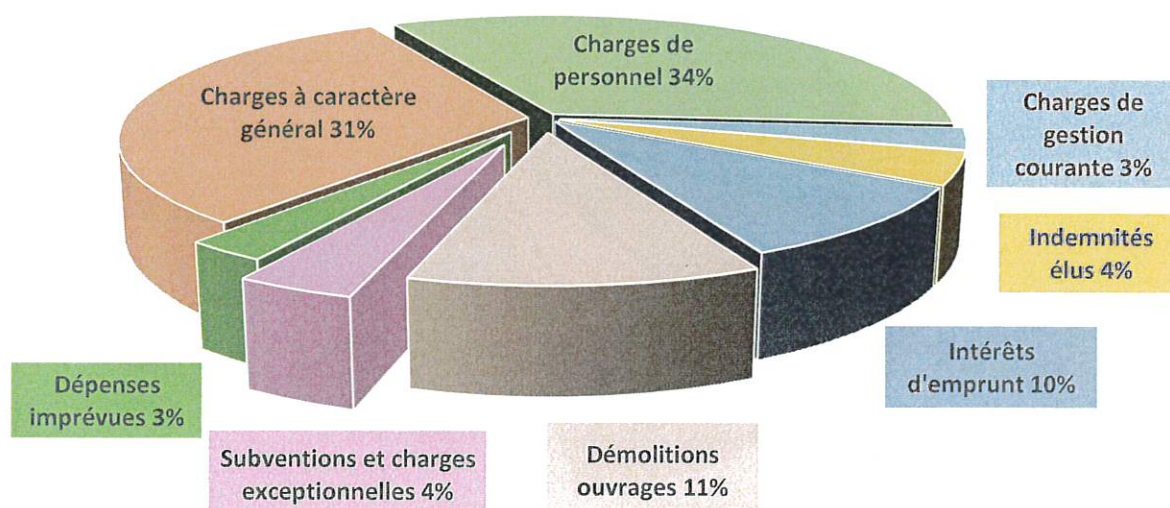
Dépenses Fonctionnement		BP 2025	BP 2024	Evolution 2024-2025
011	Charges à caractère général	653 650	520 450	26%
012	Charges de personnel	705 000	750 000	-6%
65	Charges de gestion courante	59 250	52 100	14%
65	Indemnités élus	89 500	89 500	0%
66	Intérêts d'emprunt	204 500	184 834	11%
67	Comblement puits	240 000	52 000	362%
67	Subventions et charges exceptionnelles	80 400	80 400	0%
022	Dépenses imprévues	57 200	70 871	-19%
		2 089 500	1 800 155	16%

La section connaît une stabilité des dépenses à laquelle s'ajoute une prévision de nouvelles actions sur la protection des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) qui sera signé début 2025, ce qui engendre une évolution entre 2024-2025 de +16%.

Points marquants en dépenses de fonctionnement 2025 :

- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie des contrats actuels et choix du mode de gestion du service d'eau potable
- marché sur le contrôle de la délégation de service public
- Etudes Aires d'Alimentation en eau sur les captages de Fère en Tardenois (2^{ème} phase) et Pavant
- Etude Bas Niveaux Intrants, Paiement Service Environnementaux
- comblement des 5 puits de Plaine II après réalisation des démarches administratives (révision de la Déclaration d'Utilité Publique)
- charges de personnel : Le budget 2025 est stable en correspondance avec la décision modificative (01/2024) qui a permis d'ajuster et ainsi diminuer les crédits inscrits au Budget Primitif 2024.
- redevance performance des réseaux au 01/01/2025

Dépenses de fonctionnement 2025 – Répartition par poste



Recettes de fonctionnement : 4 404 393 €

Les recettes sont constituées pour l'essentiel des produits de vente d'eau, auxquelles viennent s'ajouter les subventions d'exploitation, les locations et redevances d'occupation du domaine public ainsi que les participations sur les branchements neufs.

Recettes de fonctionnement - budget primitif 2025

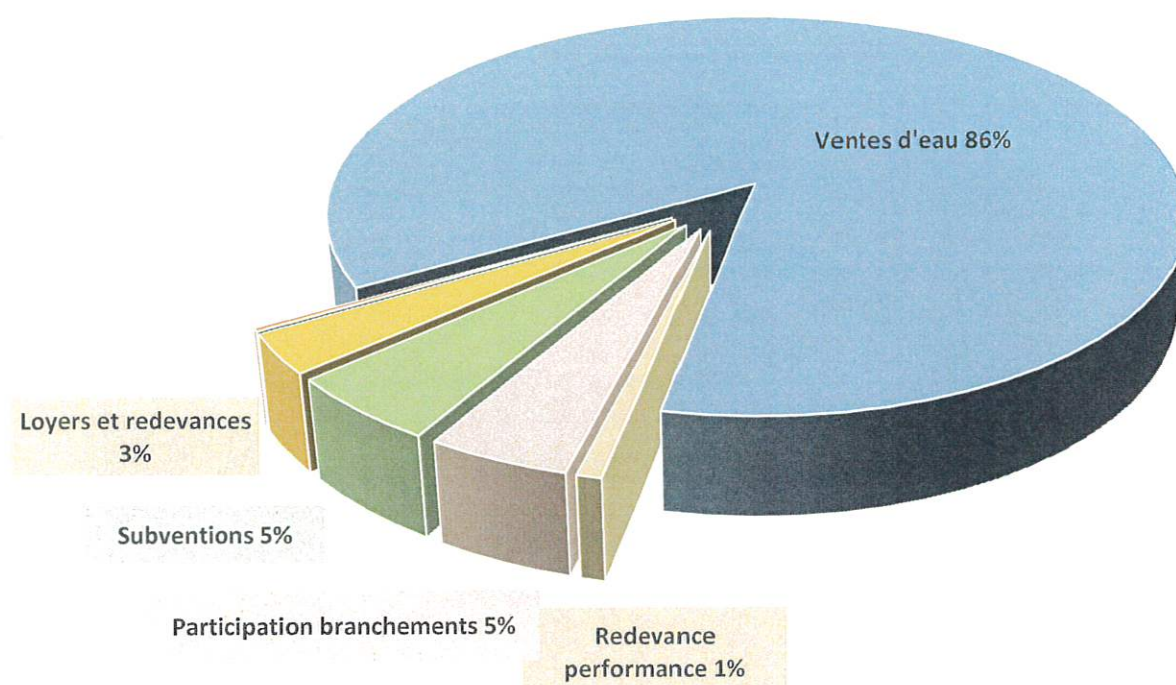
Recettes Fonctionnement		BP 2025	BP 2024	Evolution 2024-2025
013	Atténuation charges	10 000		
70	Ventes d'eau	3 800 000	4 070 000	-7 %
70	Redevance performance	35 000	-	
70	Participation branchements	200 000	187 000	7%
74	Subventions	225 000	129 500	74%
75/77	Loyers et redevances/Produits except.	134 393	29 000	363%
		4 404 393	4 415 500	0%

Les prévisions de recettes entre 2024-2025 sont stables (0 %).

Les recettes correspondent aux :

- Produits de vente d'eau : révision du tarif de 2,17 % (formule de révision des prix part syndicale), une diminution des volumes est constatée,
- Participations sur branchements : augmentation des participations en lien avec une demande croissante des branchements d'eau,
- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) sur les actions réalisées sur la préservation de la ressource en eau (augmentation en lien avec les actions envisagées dans le cadre de la signature du CTEC qui sera signé début 2025).
- Transfert de résultat excédent d'exploitation de la commune de Breny (106 641,74€)

Recettes de fonctionnement 2025 – Répartition par poste



→ La section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 13 143 243 €

L'investissement marque le point fort du budget de l'USESA par les dépenses affectées aux travaux d'investissement parmi lesquelles on distingue :

- Les travaux courants sur réseau (branchements, renouvellement - renforcement - extensions)
- Les opérations du schéma directeur d'eau potable (construction d'ouvrages de production, de traitement, interconnexions de réseau, réhabilitation d'ouvrages, les études et travaux liés à la protection des ressources en eau et Plan de Gestion Sanitaire des Eaux PGSSE)
- Les équipements du service
- L'amortissement des travaux de Villers Cotterêts terminés en 2024 (1 230 300€)
- Le remboursement du capital des emprunts

Dépenses d'investissement - budget primitif 2025

Dépenses		BP 2025	BP 2024	Evolution 2023-2024
16	Emprunts	862 000	767 000	12%
10	Sur-amortissements	713 607		
20	Etudes	85 470	209 195	-59%
21	Equipements et Terrains	1 338 867	168 793	693%
23/45	Travaux	10 009 820	12 350 170	-19%
13	Rembt subventions	30 000	30 000	0%
020	Dépenses imprévues	103 479	142 088	-27%
		13 143 243	13 667 246	-4%

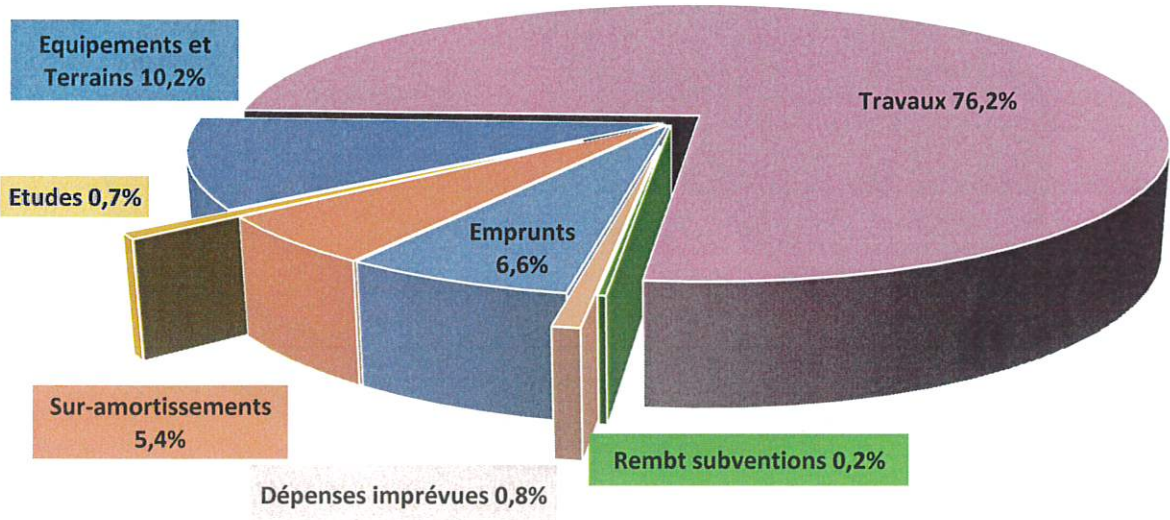
La programmation des investissement 2025 s’appuie sur le Plan Pluriannuel d’Investissement (PPI 2024-2028 adopté par le comité syndical de l’USESA le 17/12/2024)

La programmation des travaux au budget 2024 s’élève à **10 053 857 € TTC**.

Ces travaux représentent 76% des dépenses d’investissement.

Le descriptif joint en annexe, donne la liste des travaux en cours et des projets programmés pour 2025.

Dépenses d’investissement 2025 – Répartition par poste



Recettes d’investissement : 10 709 805 €

Les recettes d’investissement viennent financer principalement les travaux.

Elles sont constituées des subventions accordées par l’Agence de l’Eau Seine-Normandie sur les opérations éligibles aux aides, des récupérations de TVA, et des provisions d’amortissement constituées pour le renouvellement des biens.

Est prévu l’amortissement des travaux de Villers Cotterêts terminés en 2024 (1 230 300€).

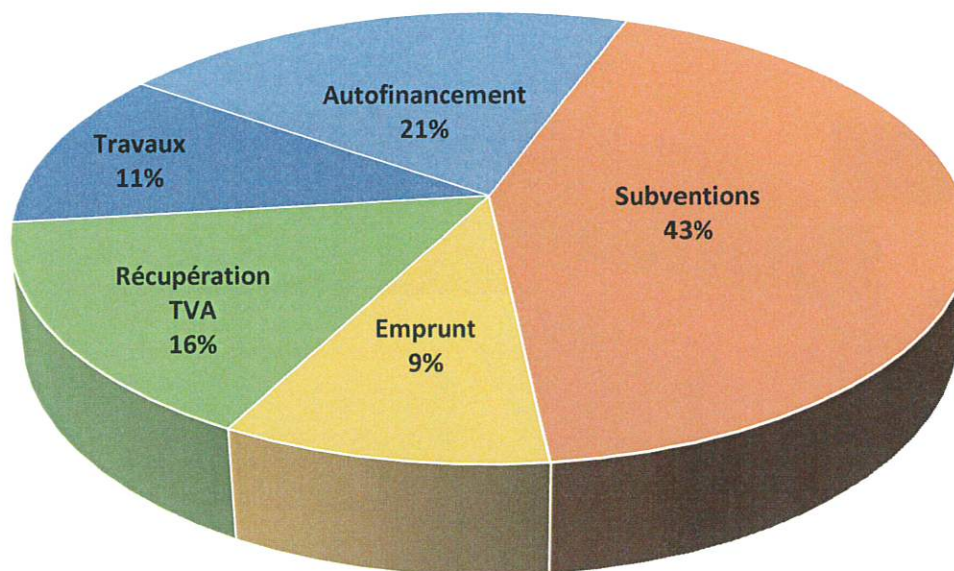
Recettes d’investissement - budget primitif 2025

Recettes		BP 2025	BP 2024	Evolution 2024-2025
10	Autofinancement (Aff ^o résultat)	2 229 071	1 860 833	20%
13	Subventions	4 582 153	5 828 611	- 21%
16	Emprunt	1 000 000	-	
27	Récupération TVA	1 668 281	2 043 227	-18%
45	Travaux	1 230 300	-	
		10 709 805	9 732 671	10%

Les prévisions 2025 sont marquées par :

- L'augmentation de la part d'autofinancement affectée aux travaux. Celle-ci comprend de transfert de résultat excédent d'investissement de la commune de Breny (19 202,52 €)
- Le versement de l'emprunt contracté en 2024 (2M€) pour moitié pour financer les investissements 2025
- Les montants des subventions et des récupérations de la TVA sont en relation avec les travaux en cours et programmés

Recettes d'investissement 2025 - Répartition par poste



3-2 Le prix de l'eau :

La part revenant à l'USESA sur la facture d'eau potable se décompose comme suit (tarif hors taxes au 01/01/2025) :

- Part fixe (abonnement) : 18,62 € /an /abonné
- Part variable : 0,8453 € /m3 consommé

L'indexation sur le prix de l'eau en 2025 de la part syndicale, représente pour l'abonné une hausse de :

⇒ +0,39 € sur l'abonnement

⇒ + 0,018 € sur le m3

☞ soit une augmentation de 2,55 €/an pour une consommation selon la facture type de 120 m3/an.

Evolution du tarif de la part syndicale 2023 -2025

	01/01/23	01/01/24	01/01/25	2024-2025
Abonnement annuel (€)	17,9589	18,2283	18,6241	2,17%
Consommation (€/m3)	0,8151	0,8273	0,8453	2,17%
Tarif par m3 pour une facture 120 m3 (€)	0,96	0,98	1,00	2,17%

Tarifs des communes adhérentes en 2025

Lors de l'adhésion de nouvelles communes, l'augmentation du prix de l'eau constatée pour les nouveaux abonnés, fait l'objet d'une tarification par lissage linéaire jusqu'en 2026.

Sur ce principe, le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau, pour les communes suivantes : Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel, Sergy, Villers-Cotterêts, Viels-Maisons, Brény et Pavant.

Pour ces 9 communes le tarif 2025 pour la part syndicale de l'USESA, est le suivant :

Tarification par lissage - Tarif au 01/01/2025									
Part syndicale Tarifs € - HT	VILLERS COTTERETS	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY	VIELS- MAISONS	BRENY	PAVANT
Part fixe annuelle (abonnement)	17,3732	18,62413	18,6241	14,7077	17,5577	14,7077	18,6241	11,000	14,3330
Part variable / m3	0,7072	0,8208	0,8279	0,6313	0,6970	0,6313	0,7207	0,3541	0,5010

⇒ A partir de 2027, le tarif d'eau potable sera identique pour tous les abonnés.

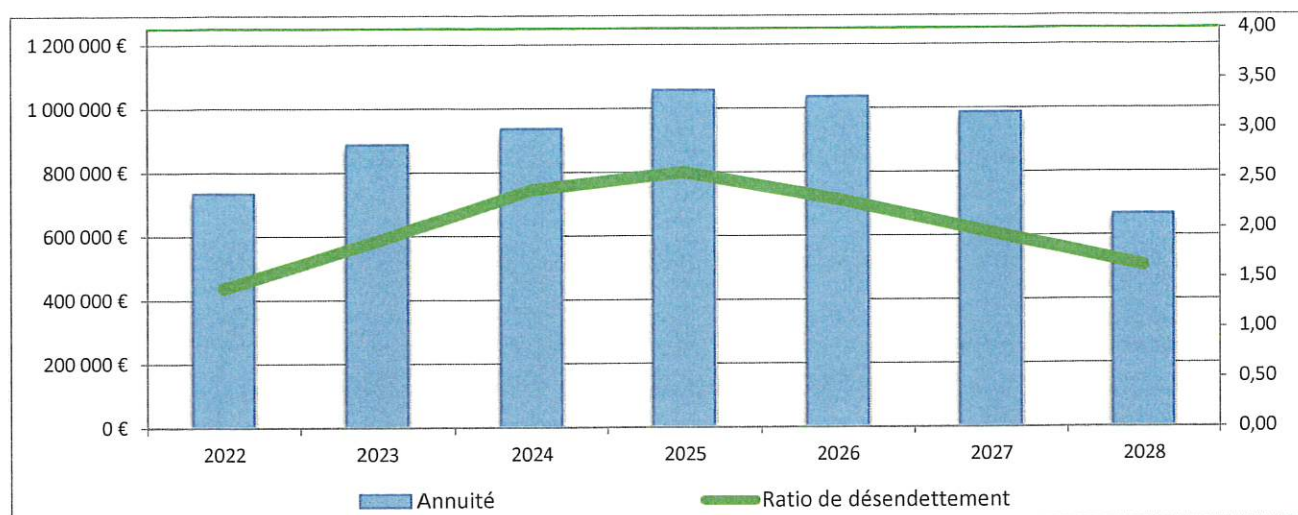
3-3 Etat de la dette et son évolution (liste des emprunts jointe en annexe)

	Emprunts 2024	Emprunts 2025
Nombre d'emprunts en cours	32	30
- Dont emprunts bancaires (taux fixe moyen 3,76%)	18	19
- Dont avances AESN (taux 0%)	14	11

	Situation au 01/01/2024	Situation au 01/01/2025
Encours de la dette	6 794 257,55 €	7 029 061,78 €
Remboursement annuité	936 297,45 €	1 055 025,98 €
- Dont capital	765 195,77 €	859 866,33 €
- Dont intérêts	171 101,68 €	195 159,65 €

En 2025 le remboursement de la dette s'élève à 1 055 025€ soit une hausse de 12,6% (118 728€).

➤ Etat de la dette 2022 -2028



Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	3 992 084 €	5 500 223 €	6 794 257 €	7 029 062 €	7 170 186 €	6 321 011 €	5 493 666 €
Annuité avec emprunt 2M€ 2024/25	733 349 €	886 534 €	936 297 €	1 055 026 €	1 035 453 €	985 313 €	666 272 €
Ratio de désendettement avec emprunt 2M€ 2024/25	1,39	1,87	2,38	2,56	2,28	1,95	1,61

- Ratio de désendettement : 2,56 années. L'USESA peut rembourser sa dette en 2 ans et demi.

- La capacité d'emprunt : la projection sur l'extinction de la dette montre qu'à compter de 2028, la baisse significative des annuités (- 36,8%) laisse au syndicat une marge de manœuvre intéressante pour souscrire de nouveaux emprunts pour financer ses projets d'investissement.

- Projection d'emprunt : la prospective financière réalisée sur le financement des travaux du schéma directeur de l'USESA (PPI 2024-2028) prévoit la réalisation d'emprunt d'un montant de 4 M€ (2025-2026).

4 - Budget Annexe « Entretien et Renouvellement des poteaux incendie »

L'USESA a décidé par délibération du 30 septembre 2015 de mettre en place une convention de groupement de commande pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie.

Le budget 2025 s'appuie sur les éléments suivants :

- Adhésion au groupement de commande de 85 communes représentant 57 936 habitants
- Cotisation annuelle de 1,67 €/habitant

Le Budget Primitif 2025 s'élève aux montants suivants :

Section de fonctionnement	Comptes d'imputation	Propositions BUDGET 2025	Total BP 2025
Recettes	Chapitre 70 Excédent reporté	96 751,61 € 1 598,39 €	98 350,00 €
Dépenses	Chapitre 011	98 350,00 €	98 350,00 €

Fait à Château-Thierry, le 19 Février 2025

Le Président,

Hugues DAZARD

